

Chancellerie d'Etat

Postgasse 68  
3000 Berne 8  
Téléphone 031 633 75 91  
Télécopie 031 633 75 97  
communication@be.ch  
www.be.ch

Faubourg du Lac 45, Case postale 299  
2501 Bienne  
Téléphone 032 323 28 70  
Télécopie 032 323 28 71  
info.caf@sta.be.ch  
www.caf-bienne.ch

Berne/Bienne, le 19 février 2014

(bu 409047)

**Communiqué de presse commun** de la Chancellerie d'Etat et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

## Aide fédérale aux cantons bilingues : subventions 2013



La Confédération a versé l'an passé, en vertu de la loi fédérale sur les langues, des subventions pour un montant total de 300 000 francs en faveur de 11 projets réalisés dans le canton de Berne. A ce montant s'ajoutent deux subventions prélevées sur un fonds séparé (réserve intercantonale), à savoir une aide de 50 000 francs pour le renforcement du bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne, et une subvention de 50 000 francs pour la traduction de textes de portée intercantonale.

Accordées par l'Office fédéral de la culture, ces subventions sont réparties dans le canton de Berne sur proposition d'un groupe de travail présidé par le vice-chancelier, avec la participation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), du Forum du bilinguisme, du Conseil du Jura bernois (CJB) et de représentants de l'administration cantonale.

### Dynamiser les efforts du Centre hospitalier de Bienne

Le CAF et le Forum du bilinguisme ont collaboré étroitement avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour développer un projet visant à dynamiser les efforts du CHB en vue d'une meilleure prise en compte des deux langues officielles dans les soins, l'accueil, la traduction ou encore la formation du personnel. Le CHB souhaite à terme pouvoir obtenir le Label du bilinguisme. La subvention spéciale de 50 000 francs obtenue via la loi fédérale sur les langues a permis de soutenir les efforts actuellement déployés par l'établissement hospitalier pour asseoir et renforcer son bilinguisme.

Les 11 autres projets soutenus en 2013 étaient les suivants :

- travaux de traduction à la Chancellerie d'Etat (50 000 francs) ;
- série de conférences sur le bilinguisme organisées dans le canton de Berne par le Forum du bilinguisme (10 000 francs) ;
- soutien à l'offre centrale de cours de langues (20 000 francs) ;
- soutien au cours « Découvrir le Jura bernois » (12 000 francs) ;
- tandems bilingues dans l'administration (6 000 francs) ;

- programme d'échanges pour apprentis entre communes francophones et alémaniques (15 000 francs) ;
- projet pilote « Sprachsupportplattform » à la Haute école spécialisée bernoise (73 140 francs) ;
- formation bilingue à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne (36 580 francs) ;
- échanges d'enseignants et enseignantes entre les régions linguistiques (38 860 francs) ;
- médiation culturelle aux Journées photographiques de Bienne (10 970 francs) ;
- Festival des scolaires au Festival du Film français d'Helvétie (27 450 francs).

### **Quinze nouveaux projets pour 2014**

Une quinzaine de projets à soutenir ont été sélectionnés par le groupe de travail pour l'année 2014. L'enveloppe financière disponible est identique à celle de 2013. Le délai pour déposer de nouveaux projets en vue de l'obtention d'une subvention en 2015 a été fixé au 30 juin 2014. Les requêtes doivent être adressées à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Office des services linguistiques et juridiques, Postgasse 68, 3000 Berne 8 (courriel : [info.asr@sta.be.ch](mailto:info.asr@sta.be.ch)).

### **Note aux rédactions**

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- M. Michel Walthert, vice-chancelier du canton de Berne, au 031 633 75 08 (mercredi 19 février, entre 11h00 et 15h00) ;
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, au 032 323 28 70 ou au 079 957 20 57.